Plus forte chute de l'emploi depuis la crise de 2008

En 2020, l'emploi chute fortement en raison de la crise sanitaire malgré le recours massif au dispositif d'activité partielle. Tous les départements de la région perdent des emplois. Le Grand Est est la cinquième région de plus forte baisse de l'emploi derrière l'Île-de France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté, et le Centre-Val-de-Loire. L'hébergement-restauration et les services aux particuliers concentrent la moitié des pertes nettes d'emplois. La crise accentue les difficultés du secteur industriel. L'intérim dévisse malgré une forte reprise depuis le 2e trimestre. Seuls la construction et les services non marchands créent des emplois.

Dans le Grand Est en 2020, l'emploi diminue de 1,2 % par rapport à fin 2019. La région perd ainsi 23 900 emplois en un an. La chute est légèrement plus faible au niveau national (- 1,1 %). L'emploi diminue dans toutes les régions de France métropolitaine à l'exception de la Corse. Le Grand Est est la cinquième région de France où l'emploi baisse le plus, derrière l'Île-de France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté, et le Centre-Val-de-Loire (- 1,7 %, - 1,7 %, - 1,5 % et - 1,3 %). La crise affecte l'emploi de tous les départements de la région. Les pertes s'échelonnent de 0,6 % dans le Bas-Rhin à 2,2 % dans la Haute-Marne.

Après une forte baisse aux 1er et 2e trimestres (- 2,0 % puis - 0,6 %), en raison des mesures sanitaires strictes du premier confinement, l'emploi se redresse au 3e trimestre (+ 1,4 %). Le deuxième confinement interrompt la reprise sans toutefois faire baisser à nouveau significativement l'emploi, qui reste stable au 4e trimestre 2020. Les règles moins strictes du deuxième confinement ont un effet moindre sur l'activité économique. L'industrie et la construction peuvent continuer à fonctionner. La liste des commerces et établissements autorisés à accueillir du public est élargie par rapport au premier confinement (magasins de bricolage, bureaux de postes, agences bancaires par exemple).

L'intérim, première variable d'ajustement de l'emploi

L'emploi intérimaire, flexible par nature, connaît les plus fortes variations trimestrielles et se replie de 4,4 % en 2020. Par rapport à fin 2019, la région perd 1 200 emplois intérimaires dans l'industrie (- 4,2 %), 1 200 dans les services marchands (- 5,2 %) et 500 dans la construction (- 4,1 %).

L'emploi intérimaire chute très fortement au premier trimestre 2020 avec le début du confinement (- 42,8 %). Il s'agit de la plus forte diminution trimestrielle depuis l'existence des séries d'emploi intérimaire (début 2002). L'intérim redémarre ensuite vigoureusement aux 2e et 3e trimestres (+ 25,4 % et + 23,7 %). La reprise se poursuit au 4e trimestre, mais à un rythme nettement plus lent (+ 7,7 %).

La moitié des pertes d'emploi dans l'hébergement-restauration et les services aux particuliers

L'hébergement-restauration et les services aux particuliers (incluant activités culturelles et récréatives) concentrent la moitié des pertes nettes d'emploi de la région. Ces deux secteurs sont les plus affectés par les mesures sanitaires prises pour freiner l'épidémie de Covid-19. Sur l'année, l'hébergement-restauration perd 7 800 emplois et les services aux particuliers 3 800, soit respectivement 10,1 % et 4,5 % des emplois de ces activités. Dans ces deux secteurs, l'interdiction de recevoir des clients et du public entraîne de fortes chutes d'emploi durant le premier confinement, malgré le soutien massif de l'État, notamment via l'activité partielle. La reprise esquissée au 3e trimestre est interrompue par les restrictions sanitaires du deuxième confinement, entraînant une nouvelle diminution de l'emploi.

La baisse de l'emploi est moins forte dans les autres secteurs des services principalement marchands. Sur un an, l'emploi diminue de 0,9 % dans le commerce et de 0,6 % dans le transport, quand la perte est de 2,2 % dans l'ensemble du tertiaire marchand hors intérim.

La crise accentue les pertes d'emploi dans l'industrie

L'emploi industriel diminue de 2,5 % sur un an. La crise accentue la chute de l'emploi du secteur, qui reculait déjà sensiblement avant la crise sanitaire (- 1,4 % en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2019).

L'emploi baisse dans tous les sous-secteurs industriels, y compris dans l'industrie agro-alimentaire et l'énergie, l'eau et la gestion des déchets, pourtant essentiels au fonctionnement du pays. La diminution de l'emploi est particulièrement marquée dans la fabrication de matériels de transport (- 4,3 % sur l'année 2020), secteur dans lequel l'emploi chute fortement depuis plusieurs années (- 3,2 % en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2019). La crise renforce les difficultés de l'industrie automobile, notamment liées à la baisse de la part des véhicules diesel et à la transition vers les véhicules électriques.

La construction toujours dynamique malgré la crise

Dans la construction et le tertiaire non marchand, l'emploi est en hausse malgré la crise.

Dans la construction, le premier confinement n'a fait que temporairement baisser l'emploi au 2e trimestre (- 0,6 %). L'emploi du secteur redémarre dès le 3e trimestre et la hausse se poursuit au

4e trimestre (+ 0,6 % après + 1,3 %). Sur l'année 2020, l'emploi du secteur est en hausse de 1,5 %, un rythme moindre qu'en 2019 (+ 2,5 %), mais supérieur aux créations d'emplois de 2017 et 2018 (+ 1,3 % et + 1,0 %). La progression concerne l'ensemble des départements de la région, l'augmentation s'échelonnant de 0,7 % en Meurthe-et-Moselle, à 2,3 % dans le Bas-Rhin et les Vosges.

Dans les services principalement non marchands, l'emploi progresse de 0,3 % sur un an. L'emploi du secteur chute aux 1er et 2e trimestres, lors du premier confinement (- 0,4 % et - 0,5 %). Il redémarre fortement au 3e trimestre (+ 1,0 %), effaçant les pertes des deux premiers trimestres. L'emploi des services non marchands augmente légèrement au 4e trimestre (+ 0,2 %).

Le Haut-Rhin et la Haute-Marne plus sévèrement affectés

Les plus fortes chutes de l'emploi par département se situent en Haute-Marne et dans le Haut-Rhin (- 2,2 % et - 2,1 %). Dans la Haute-Marne, les pertes d'emplois sont particulièrement importantes dans l'industrie (- 4,0 % pour - 2,5 % au niveau régional), du fait d'un positionnement sur des activités en difficultés (sous-traitance automobile, métallurgie, fonderie). Le commerce est aussi plus affecté qu'au niveau régional (- 2,2 % pour - 0,9 %). Dans le Haut-Rhin, la baisse de l'emploi dans les services principalement marchands est nettement plus importante que dans l'ensemble de la région (- 3,4 % hors intérim, contre - 2,2 %), en particulier dans l'hébergement et la restauration (- 13,0 % contre - 10,1 %). Le poids plus important de l'industrie automobile dans le département, ainsi que la diminution progressive des effectifs sur le site de la centrale nucléaire de Fessenheim, dont les réacteurs ont été arrêtés en 2020, pèsent également à la baisse sur l'emploi.

Les plus faibles diminutions s'observent dans le Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle (- 0,6 % et - 0,7 %). Dans le Bas-Rhin, le dynamisme de l'emploi dans la construction et les services non marchands (+ 2,3 % et + 1,2 % pour + 1,5 % et + 0,3 % dans la région) limite les pertes d'emplois totales. En Meurthe-et-Moselle, l'emploi tertiaire non marchand occupe une place plus importante que dans l'ensemble du Grand Est (40,3 % fin 2019, soit 6 points de plus), limitant l'impact de la crise. Ce secteur continue en effet de créer des emplois alors que l'emploi marchand hors construction est fortement affecté par la crise. Dans les six autres départements de la région, l'emploi diminue de 1,1 % en Moselle à 1,8 % dans les Vosges.

Un marché de l'emploi toujours très dégradé début 2021

Au 1er trimestre 2021, le marché de l'emploi demeure très dégradé, malgré une légère reprise des recrutements. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche se redressent légèrement mais demeure nettement inférieur à 2019 (- 26 % en janvier, - 27 % en février et - 22 % en mars par rapport au même mois de 2019 après - 35 % en novembre et - 33 % en décembre). En mars 2021, le nombre de déclarations préalables à l'embauche pour des contrats de plus d'un mois se rapproche de son niveau de 2019 (- 3 %). Les projets de recrutement sur des contrats de moins d'un mois restent en revanche très peu nombreux (- 32 %).

Jusqu'à 650 000 salariés en activité partielle dans le Grand Est en avril

De mars à décembre 2020, dans le Grand Est, 60 600 demandes d'autorisation préalables d'activité partielle (DAP) en moyenne sont déposées au titre de chaque mois, qui concernent en moyenne mensuelle 708 000 salariés. Finalement, 42 300 demandes d'indemnisation (DI) sont déposées en moyenne chaque mois, et 261 000 salariés, en moyenne mensuelle également, sont effectivement placés en activité partielle. Le taux de transformation des DAP en DI est ainsi de 69,8 % en nombre de demandes, mais seulement de 36,9 % en nombre de salariés. Ceci s'explique par une mise en activité partielle plus forte pour les petits établissements. Les mois de mars, avril et mai, correspondant au premier confinement, regroupent 65 % des DI avec plus de 75 000 demandes mensuelles et un pic des DI atteint en avril avec 88 500 demandes et 650 000 salariés indemnisés.

En moyenne, 17 millions d'heures sont indemnisées chaque mois, ce qui correspond à 65 heures indemnisées par salarié, soit un peu moins de deux semaines de 35 heures.

Au niveau départemental, le Bas-Rhin concentre 25 % des DI régionales, pour 27 % des effectifs. Sachant que 23 % des salariés travaillent dans ce département, le recours à l'activité partielle y est proportionnellement plus important que dans l'ensemble de la région. La Moselle et le Haut-Rhin suivent et regroupent à eux deux, un tiers des demandes. La Haute-Marne, qui subit la plus forte perte d'emploi, est aussi un des départements où le placement en activité partielle est le plus faible (3 %), juste devant la Meuse (2 %). En Meurthe-et-Moselle et dans la Marne, la part des effectifs concernés par des indemnisations est 2 points plus faible que leur poids régional, avec 11 % et 9 % des demandes pour 13 % et 11 % de l'emploi régional.

Le recours massif à l'activité partielle dans l'hébergement restauration n'empêche pas des pertes importantes d'emplois

Dans le Grand Est, le commerce, secteur souffrant des restrictions de déplacement, est aussi celui qui recourt le plus à l'activité partielle, soit 23 % de l'ensemble des demandes régionales et 17 % des effectifs, alors que son poids dans l'emploi est de 13 %. Cet écart est encore plus important dans l'hébergement-restauration, secteur le plus touché par les pertes d'emploi, avec 19 % des salariés en demande pour un poids dans l'emploi de 4 %. Le dispositif de l'activité partielle atténue les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, sans les éliminer. Dans l'industrie, les DI représentent 9 % de l'ensemble des demandes régionales, pour 21 % des effectifs, alors que 15 % des salariés du Grand Est y travaillent. À l'inverse de l'hébergement-restauration, les établissements industriels sont plus grands, et une seule déclaration est donc susceptible de concerner davantage de salariés.

Avec 35 % des salariés travaillant dans les services non marchands, les DI de ce secteur représentent seulement 7 % des demandes totales, pour 7 % des effectifs. ●

Auteurs :
Thibaut Martini, Loïc Rousseau, Insee

Avertissement

L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge du dispositif.
Le dispositif d'activité partielle ou chômage partiel amortit la crise sur l'emploi, en soutenant les entreprises face à la baisse d'activité provoquée par la situation sanitaire, et assure aux salariés une indemnisation en compensation de la perte de salaire. Les demandes d'autorisation préalable (DAP) déposées par les établissements sont nécessaires pour recourir à l'activité partielle. Suite à ces demandes, une mise en activité partielle n'est pas forcément effective. En cas de placement effectif en activité partielle, les demandes d'indemnisation (DI) doivent être déposées dans un délai de 6 mois. Les données présentées couvrent les demandes déposées jusqu'au 26 avril, celles des mois d'octobre à décembre 2020 sont susceptibles d'être révisées (marginalement et plutôt à la hausse).

► 1. Emploi salarié total par secteur d'activité - Grand Est

en %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2019/2014 [1]	
	Grand Est	Grand Est	France hors Mayotte	Grand Est	France hors Mayotte
Agriculture	**27,9**	**-0,7**	**0,1**	**1,1**	**1,6**
Industrie	**302,6**	**-2,5**	**-1,8**	**-1,2**	**-0,2**
Industrie agro-alimentaire	53,3	-1,8	-0,3	-0,2	1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	323,0	-1,5	-0,3	-0,4	-0,1
Biens d'équipement	47,1	-26,0	-26,0	-0,9	-0,7
Matériels de transport	24,8	-4,3	-29,0	-3,2	-0,5
Autres branches industrielles	145,1	-25,0	-23,0	-1,4	-0,6
Construction	**111,5**	**1,5**	**2,2**	**0,0**	**0,8**
Tertiaire marchand	**807,7**	**-2,4**	**-2,6**	**1,0**	**1,7**
Commerce	245,5	-0,9	-1,0	0,2	0,8
Transports	1 026,0	-0,6	-0,8	0,6	0,9
Hébergement - restauration	69,4	-10,1	-11,2	23,0	26,0
Information - communication	25,7	-1,4	-0,5	1,3	25,0
Services financiers	49,3	-1,3	-1,1	-0,1	0,6
Services immobiliers	13,8	-28,0	-1,8	0,3	1,2
Services aux entreprises hors intérim	159,5	-0,6	-1,1	21,0	25,0
Intérim	61,2	-4,4	-5,3	4,5	6,9
Services aux ménages	80,7	-4,5	-4,9	-0,7	-0,2
Tertiaire non marchand	**668,1**	**0,3**	**0,8**	**-0,1**	**0,1**
Total	**1 917,9**	**-1,2**	**-1,1**	**0,2**	**0,9**

[1] : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dores, Insee.

► 2. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité - Grand Est

en %

	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Agriculture	Industrie	Construction	Glissement annuel Tertiaire marchand	*dont Intérim*	Tertiaire non marchand	Total
Ardennes	**79,6**	-0,1	-2,4	1,7	-2,5	*-2,9*	0,0	-1,3
Aube	**99,6**	-0,2	-2,8	1,0	-3,7	*4,2*	0,8	-1,7
Marne	**217,2**	-4,9	-2,7	1,5	-2,1	-6,8	0,1	-1,3
Haute-Marne	**62,7**	-2,9	-4,0	2,1	-3,2	*-8,0*	-0,8	-2,2
Meurthe-et-Moselle	**240,5**	1,0	-1,6	0,7	-1,8	1,5	0,5	-0,7
Meuse	**54,1**	3,2	-2,8	1,6	-2,3	*-14,3*	-0,9	-1,5
Moselle	**332,2**	-0,5	-2,4	1,5	-2,2	*-2,7*	0,3	**-1,1**
Bas-Rhin	**456,7**	2,2	-2,0	2,3	-1,8	-5,6	1,2	**-0,6**
Haut-Rhin	**258,2**	0,9	-2,7	0,8	-3,7	*-7,9*	-0,1	**-2,1**
Vosges	**117,0**	0,8	-2,9	2,3	-2,9	*-2,5*	-0,9	**-1,8**
Grand Est	**1 917,9**	**-0,7**	**-2,5**	**1,5**	**-2,4**	*-4,4*	**0,3**	**-1,2**

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dores, Insee.

► 3. Évolution de l'emploi salarié

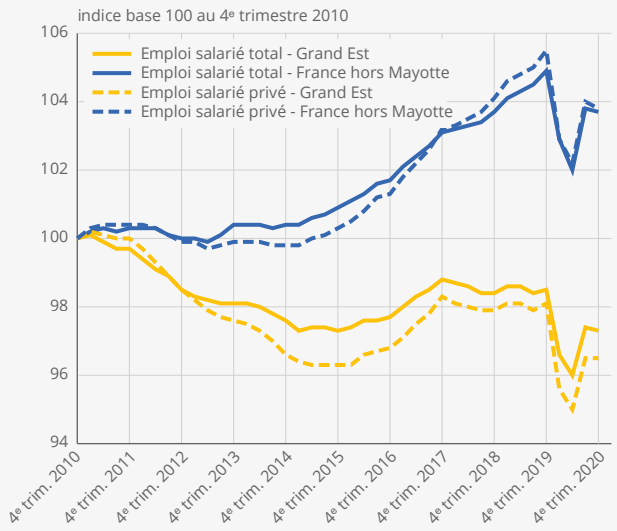

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dores, Insee.

► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité – Grand Est

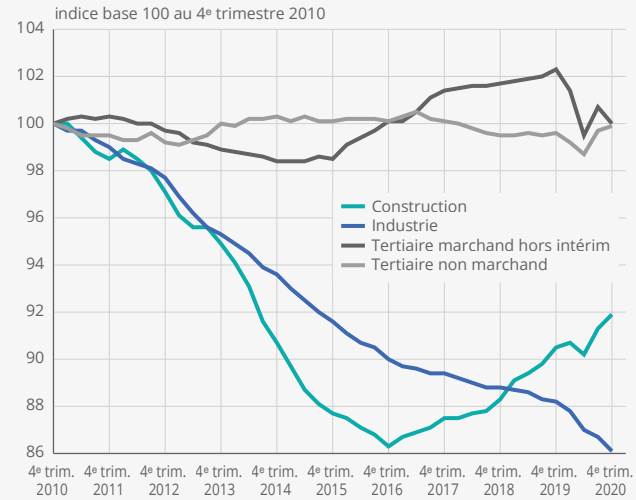

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dores, Insee.

► 5. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

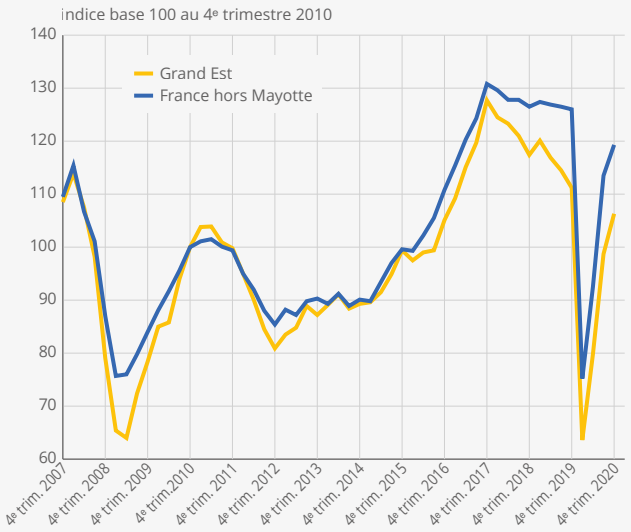

Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dores, Insee.